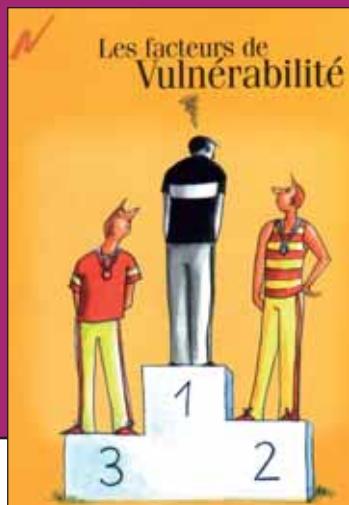


# Performance & santé

8



## Spécial Prévention

- Malette « Le sport pour la santé»
- Bien manger, c'est bien joué !
- La règle du jeu
- Cap Santé
- Vivre sport...

**Directeur de la publication :**

- François Massey,  
Directeur Régional et Départemental Jeunesse et Sports PACA

**Rédacteur en chef :**

- Jacques Pruvost,  
médecin conseiller du Directeur Régional et Départemental  
Jeunesse et Sports

**Secrétaire de rédaction :**

- Isabelle Robert,  
chargée de communication CIRDD PACA

**Comité de rédaction :**

- Philippe Afriat,  
médecin du sport
- Henri Auber,  
UNSS PACA
- Stéphane Bermon,  
médecin de la lutte antidopage, Nice
- Nathalie Botella, Luc Guibbert, Marc Eyraud,  
Association Régionale des Psychologues du Sport (ARPS)
- Marie-Claude Galland,  
médecin de l'AMLD Marseille
- Jean-Claude Gardiol,  
médecin de la lutte antidopage, Carpentras
- Yves Jacomet,  
médecin responsable de l'AMLD, Nice
- Laurent Lotte,  
président de Ligue et vice-président CROS Côte d'Azur
- Patrick Magne,  
médecin inspecteur départemental jeunesse et sports 83
- Didier Mandrilly,  
professeur agrégé au collège de la Tour d'Aigues
- Perrette Mele,  
pharmacienne inspectrice régionale, DRASS PACA
- M. Merlin,  
président de la commission médicale, CROS Provence-Alpes
- Sandrine Roffinot,  
URAPS Nice
- Serge Tavitian,  
avocat centre de droit du sport, Aix-en-Provence
- Marc Valli,  
médecin responsable de l'AMLD, Marseille

**Ont aussi collaboré à ce numéro :**

- Sabine Petit, chargée de prévention, CIRDD PACA
- Alexis Bertin, Responsable des Relations Extérieures  
Fédération Française de Handball
- François Dantoin, DS5, Bureau de la protection des  
sportifs et du public, Antenne médicale de lutte contre  
le dopage, recherche des actions sport et santé
- Pierre Lara, Directeur du service des sports de la ville  
de Grasse et Dominique Larose
- Judith Louquet, Mécénat Française des Jeux
- Patrick Magaloff, Directeur de la Mission médicale  
et sport santé du CNOS
- Dorian Martinez, Président de l'association  
« vivre sport », Coordinateur du N° écoute dopage
- Serge Tavitian, Avocat au barreau de Marseille

**Illustrations :**

- Cled'12

**Création :**

- Additive : [www.additive-creation.com](http://www.additive-creation.com)

**Impression :**

- Imprimix

Lettre éditée à 5 000 exemplaires et diffusée  
gratuitement en région PACA grâce au financement de la  
Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports.

**Pour recevoir ou collaborer à «Performance & santé»**

- Dr J. Pruvost  
Tél. : 04 91 62 83 20  
[jacques.pruvost@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:jacques.pruvost@jeunesse-sports.gouv.fr)
- Isabelle Robert  
Tél. : 04 91 11 57 66  
[isabelle.robert@ampta.org](mailto:isabelle.robert@ampta.org)

Retrouvez «Performance et santé» sur :  
[www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr)  
[www.cirdd-paca.org](http://www.cirdd-paca.org) et [www.dopage.com](http://www.dopage.com)

**DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES SPORTIFS,** toutes les orientations de prévention réclament une méthodologie adaptée aux sportifs et à l'hétérogénéité de leurs pratiques.

Les messages de prévention ciblent en priorité les sportifs mais, leur encadrement doit toujours être associé. Il s'agit en effet de personnes relais essentielles qui assureront la pérennité de l'éducation à la santé et de la dissuasion face aux pratiques à risques ou aux conduites dopantes.

Ainsi, les objectifs de prévention concernant les différents publics à cibler pourraient être les suivants :

- sensibiliser et protéger les enfants ;
- éduquer et responsabiliser l'ensemble des pratiquants sportifs et notamment les adolescents ;
- former l'encadrement (éducateurs, entraîneurs, dirigeants, enseignants, parents) à travers les différentes formations initiales et continues mises en place dans le sport ;
- motiver et informer les professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, infirmières, psychologues).

Dans ce 8<sup>e</sup> numéro de « Performance & Santé », nous avons voulu montrer que la protection de la santé des sportifs est une préoccupation essentielle pour de très nombreuses structures et personnes ressources.

De multiples actions et outils de prévention sont régulièrement développés au niveau national, régional et départemental par différents partenaires : Ministères chargés des Sports, de la Santé et de l'Education Nationale, Comité National Olympique et Sportif, Fédérations Olympiques, collectivités territoriales, Fondations Sportives ou encore différentes associations sportives reconnues et agréées.

Pour assurer la coordination d'un véritable projet de prévention au niveau régional, la responsabilité de la Direction Régionale Jeunesse et Sports est de faire connaître, valoriser, développer la cohérence et la complémentarité de tous ces acteurs et outils de prévention. Les énergies et les compétences sont multiples mais diriger un projet, c'est avant tout faire vivre ensemble tous les partenaires pour qu'ils s'organisent autour d'une méthodologie de santé publique cohérente.

Ces objectifs sont ceux de « Performance & Santé » depuis sa création il y a quatre ans. Ils ont été parfaitement perçus par de nombreuses structures ressources, Numéro Vert Ecoute Dopage, Fédérations Sportives Olympiques et non Olympiques, Clubs et Pôles, qui permettent la diffusion et le téléchargement gratuit de tous les numéros de notre outil de prévention sur leurs différents sites Internet.

François Massey,  
**Directeur Régional et Départemental Jeunesse et Sports PACA**



# Cap santé



## Ville de Grasse

**A VILLE DE GRASSE** adhère depuis fin 2004 au Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Par conséquent, la cité Grassoise et le C.C.A.S mènent des politiques favorables à la santé, à la qualité de la vie urbaine et à l'environnement. Tout au long de l'année, la Ville met en œuvre une série d'actions de prévention santé en cohérence avec les priorités nationales. C'est dans ce cadre que la deuxième édition de Cap Santé Grasse s'est déroulée les 20, 21, 22 octobre 2005 au Palais des Congrès.

### La santé nous concerne tous au quotidien, venez la tester !!!

Cette manifestation, ouverte aux scolaires et au grand public a eu beaucoup de succès. Des professionnels de la santé ont répondu aux questions que se posait le public (information, prévention, conseils, contacts...)

Au cours de ces trois journées, différents sujets de santé publique relatifs à la prévention dans le domaine médical ont été abordés sous forme de tables rondes, de conférences, d'ateliers, d'animations-débats, d'animations interactives (tests, jeux), de représentations théâtrales, d'initiation à la relaxation... et de stands :

- « A la découverte des fruits et des légumes » : jardin potager découverte, animations autour de l'alimentation, la nutrition
- « L'Art de bien vivre au volant » dans le cadre de la « semaine nationale de la sécurité routière » la Ville accueille la caravane départementale de sécurité routière (test choc, simulateur de conduite) et d'autres ateliers
- Les gestes d'urgences
- Voyage à travers la sécurité : les accidents domestiques
- Hygiène dentaire et prévention des caries
- Sensibilisation aux facteurs de risques cardio-vasculaires
- Mesure du souffle et hygiène de vie, prévention du tabagisme
- Parcours sensoriel
- Bien vieillir
- La Vaccination c'est nécessaire
- Stand du service des sports de la Ville de Grasse : Sport et Santé («dopage, n° vert écoute dopage au service des sportifs, compléments alimentaires: un marché en évolution »)

Sophie Guichard, directrice du C.C.A.S et Danièle Tubiana, adjointe aux affaires sociales ont programmé et retenu les dates du 19/20/21 octobre 2006 pour cette 3<sup>e</sup> édition de « Cap Santé ». Elisabeth Bruno, chargée de mission peau-fine d'ores et déjà l'organisation avec toute l'équipe du CCAS de Grasse.

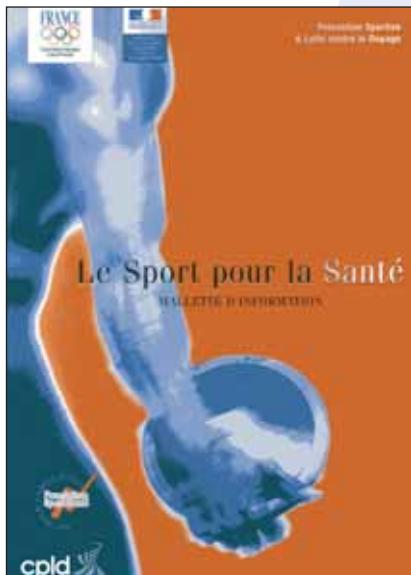
#### Contact :

**CCAS – Réseau Santé Social**

42, bd Victor Hugo

06130 GRASSE

Tél. : 04 97 05 56 77 – 70 ou 50



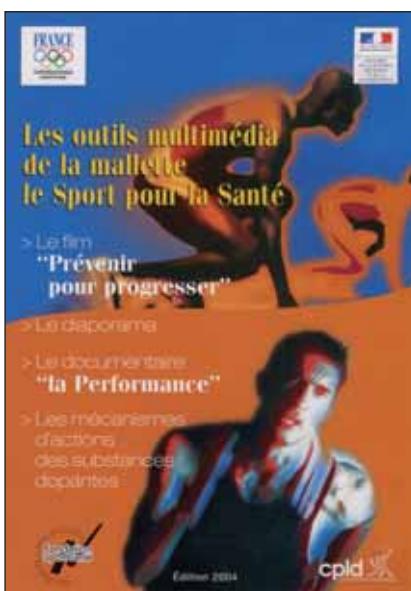
# Le sport pour la santé

## Malette d'information

Réalisé par la Fondation Sport Santé du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage, « Le sport pour la santé » a été créé pour sensibiliser les jeunes sportifs et leur entourage aux bonnes pratiques du sport et à la prévention du dopage.

Destinée à toutes les structures intéressées par la prévention et la lutte contre le dopage, cette mallette contient :

- **Deux fiches de recommandations et outils** pour l'intervenant (des principes simples pour organiser des réunions d'information, des conseils sur la forme et le fond de l'intervention)
- **Un guide de prévention** composé de fiches regroupées en 7 chapitres (sport dans la société, les bienfaits de la pratique sportive, le dopage, les facteurs de vulnérabilité, tous concernés, la bonne pratique du sport de haut niveau, l'alimentation et la santé)
- **Un jeu de 16 fiches** avec la possibilité de transformer la mallette en trépied
- **Une bibliographie d'ouvrages de référence**



- **Un outil multimédia** proposant :
- Un film de 13 minutes « Prévenir pour progresser ». Projété en début de séance, il permet de poser le débat.

- Un documentaire de 12 minutes « La performance » interroge la place de la pratique sportive dans le projet de vie des individus
- Un diaporama « Prévention sportive et lutte contre le dopage » reprend les messages essentiels des 7 chapitres de la mallette.
- Une série d'animations permettent de comprendre les mécanismes d'actions des principales substances dopantes et les conséquences sur la santé pouvant en découler.
- **Un pin's Sport Net** pour témoigner de son engagement autour d'un certain nombre de valeurs
- **Une pochette** qui regroupe :
  - L'éventail « parcours sans fautes » pour les jeunes de 10 à 12 ans : Jeu de 18 questions / réponses et de textes évoquant les bienfaits de la pratique sportive, les dangers du dopage...



- Le jeu de cartes « Sport Net Challenge » pour les 10-14 ans. Les jeunes utilisateurs ont la possibilité d'aborder de façon ludique 4 thèmes principaux (alimentation, entraînement, équilibre psychologique, récupération).
- Le catalogue qui présente d'autres outils complémentaires.

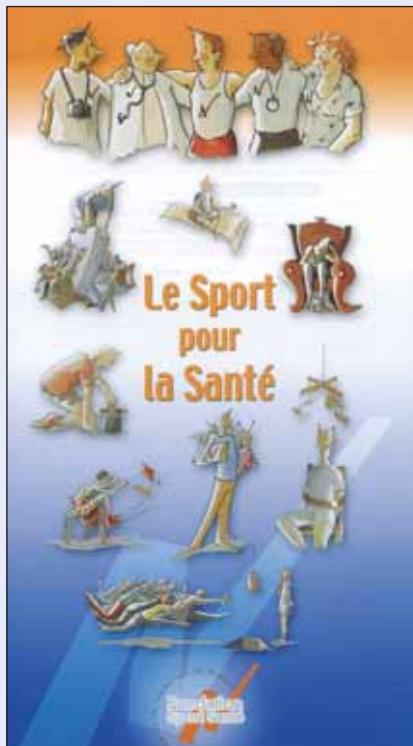
**Production et contact :**  
Fondation sport santé du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)  
1, av. Pierre de Coubertin  
75640 Paris cedex 13  
Tél. : 01 40 78 29 24

**Prix de la mallette : 95 euros TTC**  
(format classeur 24 x 32,5 cm)

**Bon de commande téléchargeable**  
sur le site [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)



# Exposition itinérante et son dépliant



## L'exposition :

19 régions et 56 départements disposent d'une exposition itinérante pouvant être mise à disposition de ceux et celles qui souhaitent organiser une réunion de sensibilisation et d'information sur la prévention santé et la lutte contre le dopage.

## Contact :

Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)

## Le dépliant :

Directement décliné de l'exposition itinérante, il permet de distribuer un outil d'information en 5 volets à l'occasion de manifestations ou de réunions de sensibilisation.

Plusieurs types de commandes possibles. Par ex : 1000 unités : 120 euros + 15 euros de port

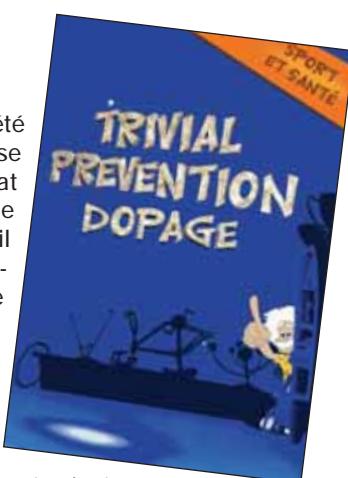
## Contact :

Fondation sport santé du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

[www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)

# Trivial prévention dopage

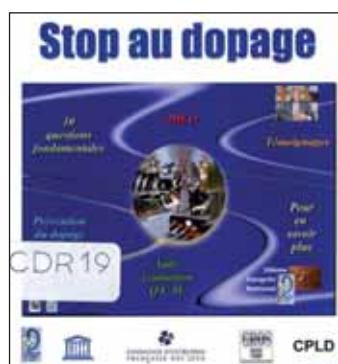
Ce CD-Rom est jeu multimédia interactif. Il a été réalisé par la SEDAP (association dijonnaise spécialistes des addictions), en partenariat avec le Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage et avec le soutien du Conseil régional de Bourgogne, de la Direction régionale et départementale des sports de Bourgogne et de la Fondation d'Entreprise "La Française des jeux". Ce jeu s'adresse principalement à des adolescents et à des jeunes adultes.



Conçu sous forme de quiz, il aborde le dopage à travers les thèmes suivants : Prévention/Loi, Histoire/Actualité, Qui, quand, pourquoi ? Produits. Trois niveaux de 40 questions sont proposés. Créé pour une utilisation collective, le jeu, encadré par un animateur, voit s'affronter 2 à 6 équipes de joueurs. Un module d'utilisation individuel est aussi fourni.

Cet outil de prévention permet, non seulement d'informer, de sensibiliser, mais aussi d'évaluer les connaissances grâce à un module statistique intégré.

Pour recevoir cet outil : [info@cpld.fr](mailto:info@cpld.fr)



# Stop au dopage

La fondation d'entreprise de La Française des Jeux a financé ce CD-ROM dans le cadre d'une opération chapeautée par la Société française de médecine du sport (6000 exemplaires distribués gratuitement).

Le but est de fournir les connaissances indispensables en matière de prévention du dopage, aux professionnels de la santé : dictionnaire des substances dopantes, les filières du dopage, les chiffres et l'histoire du dopage, des témoignages de sportifs de haut niveau et de médecins.

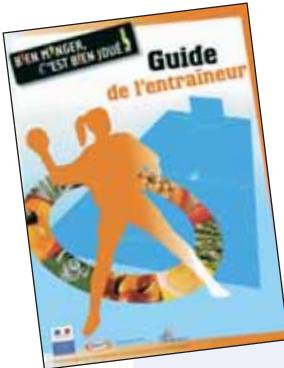
Un quiz sous forme de QCM permet de tester ses connaissances. Un point intéressant : des alternatives au dopage sont suggérées dans le domaine de l'alimentation.

Les professionnels y trouveront également les principaux arguments pour mener des actions de prévention auprès de sportifs. Photos et vidéo-clips animent cet outil complet, d'utilisation facile. Evolutif, des mises à jour régulières sont disponibles sur les sites Internet de la SFMS et du CROSIF.

## Diffuseur :

Fondation d'Entreprise Française des Jeux  
117-121 rue d'Aguesseau - 92643 Boulogne-Billancourt cedex  
[www.fdjeux.com](http://www.fdjeux.com)

Pour recevoir cet outil : [info@cpld.fr](mailto:info@cpld.fr)



# Bien manger, c'est bien joué !



## Guide de l'entraîneur

Conçu par des médecins, des nutritionnistes et des entraîneurs de la Fédération Française de Handball, ce programme d'information nutritionnelle en 10 étapes, parrainé par Jackson Richardson, est destiné aux jeunes sportifs (12 / 16 ans) pratiquant le handball en clubs.

Pour la première fois, la Fédération Française de Handball, en partenariat avec Kraft Foods et sous l'égide de la Fondation du Sport, permet à tous les entraîneurs qui le souhaitent de bénéficier d'outils pédagogiques complets pour parler de nutrition avec leurs équipes.

L'objectif est d'apporter des infor-

mations clés en matière de nutrition dans le cadre de la pratique sportive.

**Le kit pédagogique de l'entraîneur** est constitué de différents outils :

1. Guide de l'entraîneur : support d'information dédié aux entraîneurs, il rassemble l'ensemble des principes nutritionnels adaptés à la pratique sportive.
2. Cahier de supports visuels plastifiés : Il facilite l'échange avec les adolescents, permet aux entraîneurs d'animer une session d'une dizaine de minutes favorisant l'interactivité avec les groupes de jeunes licenciés.
3. Cartes Z : Mémo récapitulatif des séances pour les jeunes sensibilisés.

4. Questionnaire envoyé à l'issue du programme pour recueillir les remarques sur ce que les adolescents ont appris en terme de nutrition au cours de l'année.

### Organisation pratique

Le contenu nutritionnel peut être lié avec l'apprentissage des différentes phases de jeu (ex : l'échauffement et la bonne hydratation...)

Chaque étape repose sur :

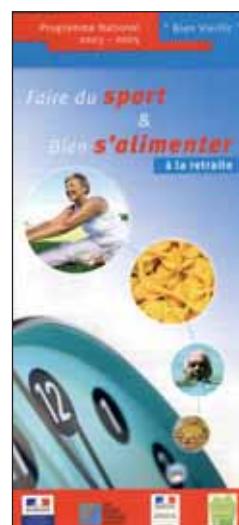
- une partie interactive pour faire réagir et participer les jeunes sur les questions autour de l'alimentation
- une partie explicative pour donner les éléments de réponse sur l'alimentation et corriger les idées reçues.

### Contacts :

« Bien manger, c'est Bien joué ! »  
Burson-Marsteller  
6, rue Escudier  
92772 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex  
Tel. : 01 41 86 76 47  
Mail : bienmanger\_cestbienjoue@fr.bm.com

Fédération Française de Handball  
62, rue Gabriel Péri  
94257 GENTILLY Cedex  
Tel. : 01 46 15 03 55  
Fax : 01 46 15 03 60  
Mail : nutrition@ff-handball.org

Fondation du Sport  
Maison de l'ESSEC  
70, rue Cortambert  
75116 PARIS  
Tél : 01 56 91 20 53  
Mail : karine.ruellan@fondationdusport.org



# Faire du sport et bien s'alimenter à la retraite

Cette brochure a été réalisée dans le cadre du programme national 2003-2005 « Bien vieillir », avec le soutien du Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative, le Centre de Recherche et d'Information Nutritionnelles, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale.

Ces 12 pages informatives et utiles débordent de conseils, d'astuces et de recommandations simples, à mettre en pratique au quotidien pour maintenir le plus longtemps possible son capital santé.

Une alimentation équilibrée et variée (produits laitiers, viande ou poisson, féculents, fruits et légumes en abondance, eau en quantité, matières grasses et produits sucrés de façon modérée) est un gage de bien-être. Elle est une arme efficace contre certains maux (fatigue,

ostéoporose, infections), et permet de garder une masse musculaire suffisante.

La pratique d'une activité physique et sportive régulière est le complément indispensable pour bien vieillir. Même à 55 ans, on peut démarrer une activité sportive, pourvu qu'elle soit choisie en fonction de ses capacités et pratiquée de façon dosée. La marche à pied, la gymnastique, le cyclotourisme et/ou la natation conviennent à tous. Les muscles sont sollicités comme le cœur et les poumons. Une rubrique « trucs & astuces » présente, schémas à l'appui, une série de mouvement qu'on peut effectuer chez soi, tous les jours pour solliciter son corps en douceur et de façon régulière et garantir ainsi un mieux être physique.

### Pour commander la brochure,

contacter le CERIN par courrier :  
45 rue Saint Lazare - 75314 Paris Cedex 09  
Tél. : 01 49 70 72 20 - Fax : 01 42 80 64 13  
Mail : nutrition-fr@cerin.org

# Vivre sport...

Cette opération a été lancée par le Conseil général du Gard, avec le soutien du CDOS, du CPLD et du Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative. Elle invite les sportifs (amateur, de haut niveau) et les encadrants (entraîneur, médecin, kiné...) à adhérer à la chartre « Vivre sport ».

L'opération « Vivre Sport », déclinable par département et évènement sportif, a pour but premier de faire connaître au plus grand nombre les dispositifs de prévention et de lutte contre la violence et le dopage en France.

Dans le même temps, elle permet de responsabiliser les sportifs et leur encadrement en leur proposant la signature d'un engagement qui confirme leur volonté de pratiquer et promouvoir un sport sain et sans violence.

Tous ceux qui s'engagent dans cette démarche peuvent être repérés par les autres et notamment les plus jeunes grâce au port d'un lacet vert.

Au travers du site [www.vivre-sport.com](http://www.vivre-sport.com) (voir rubriques actualité et revue de presse, les détails des opérations menées sur le terrain) et de la chaîne symbolique qui s'y développe, il est désormais facile de repérer l'ampleur du phénomène d'adhésion et quantifier le nombre de personnes qui s'impliquent réellement dans cette démarche.

## Elle se décline en 4 points :

**Je ne triche pas ni envers moi-même, ni envers les autres**  
Je pratique le sport et la compétition dans un esprit de fair-play et sans violence.

## Je fais attention à ma santé

Je suis responsable de mon alimentation et de ma santé.  
Je vérifie que je ne consomme pas de substances dopantes.

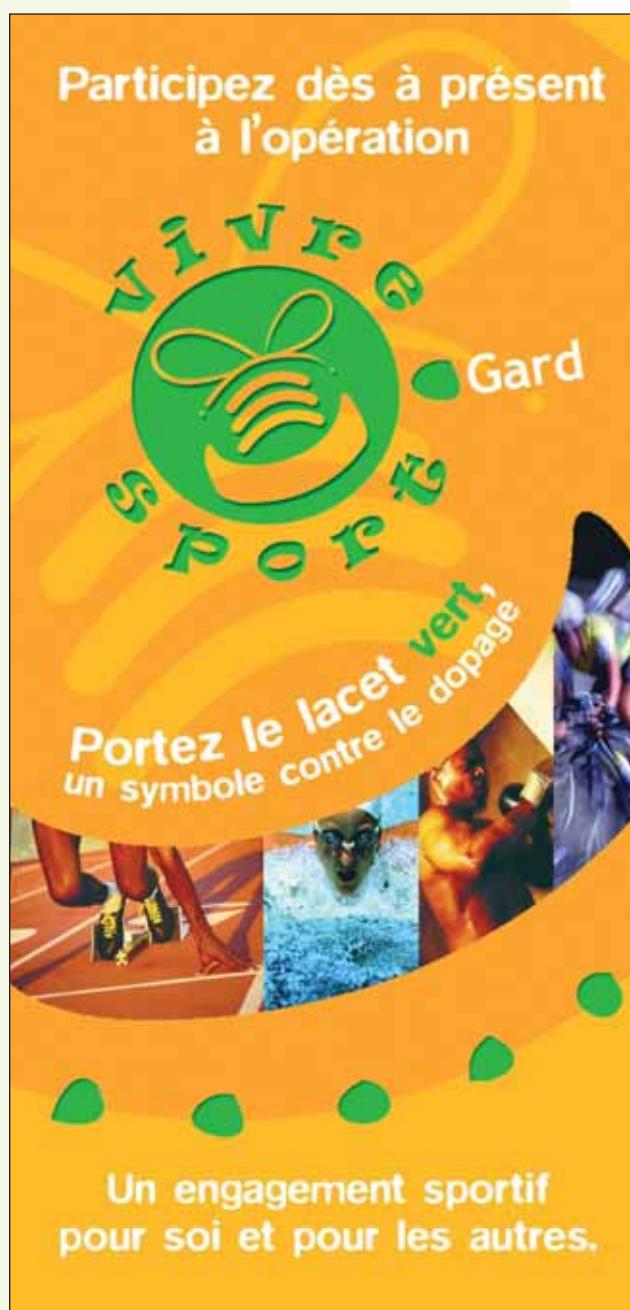
## Je sais où et comment m'informer

- Un N° vert pour être aidé : **Ecoute Dopage 0 800 15 2000** (anonyme et gratuit). Je peux poser des questions sur le dopage, être écouté, conseillé et orienté.
- Des lieux de prise en charge : Les Antennes Médicales de Prévention dans chaque région. Je peux être écouté, aidé et soigné.
- Des sites Internet pour s'informer :
  - [www.dopage.com](http://www.dopage.com) (je peux vérifier si un médicament ou une substance est dopante),
  - [www.wall-protect.com](http://www.wall-protect.com) (signalétique anti-dopage des compléments alimentaires. Je peux reconnaître les compléments alimentaires qui ne contiennent pas de substances interdites),
  - [www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr) (je peux trouver toutes les informations sur les dispositifs de prévention du dopage et de la violence).

## J'affiche mon engagement

Je porte un lacet ou un bracelet vert qui me permet de montrer mon engagement dans la prévention du dopage et de la violence.

Je deviens un repère surtout pour les plus jeunes.



## Contacts :

**Conseil Général du Gard**  
Service des sports  
Tél. : 04 66 76 52 12

**Association Vivre Sport**  
10 rue Arnaud de Villeneuve  
34090 MONTPELLIER  
Tel : 06 80 00 88 95  
[www.vivre-sport.com](http://www.vivre-sport.com)  
Mail : [contact@vivre-sport.com](mailto:contact@vivre-sport.com)

# La règle du jeu



**NITIÉE EN 2000** par la Fondation d'Entreprise La Française des Jeux, « La règle du jeu » permet de soutenir des initiatives de terrain d'associations engagées dans la promotion de l'éthique sportive. Elle s'adresse aux bénévoles associatifs, aux entraîneurs, aux enseignants et à tous ceux qui soutiennent et encadrent la pratique du sport pour tous. Elle est placée sous le haut patronage du Ministre de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative et parrainée par le Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage, soutenue par le Comité National Olympique et Sportif Français et la Fondation Sport Santé.

Par ailleurs, la Fondation d'Entreprise La Française des Jeux se réserve la possibilité de participer au financement d'actions particulièrement innovantes dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention du dopage ou de la violence.

## Une initiative qui répond aux besoins

Dès 2004, la Fondation propose un projet basé sur l'échange d'expérience et l'acquisition des connaissances en participant à un séminaire. Une étude du laboratoire de sociologie de l'Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP) souligne en effet l'isolement des acteurs et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre concrète des projets de prévention du dopage et de la violence.

En novembre 2004, le premier séminaire La Règle du Jeu est organisé. Dans une volonté de cohérence et de continuité, le laboratoire de sociologie de l'INSEP assure l'observation des travaux.

## La règle du jeu en pratique

Chaque année, la fondation d'entreprise rassemble une quarantaine d'associations engagées dans des actions

de promotion de l'éthique sportive et qui sont prêtes à acquérir de nouvelles connaissances et à partager leurs expériences dans le cadre d'un séminaire de formation. A l'issue du stage – animé par des experts reconnus dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la lutte contre le dopage et la violence – chaque association perçoit 1500 euros pour l'encourager à développer de nouvelles actions de promotion de l'éthique.

## Le programme du séminaire « La Règle du Jeu »

Il propose :

- Des séances pendant lesquelles chacun peut exposer le projet en faveur de la prévention du dopage ou de la violence mis en œuvre au sein de son association, expliquer les difficultés rencontrées et envisager des axes d'amélioration.
- Des ateliers de gestion de projets animés par des professionnels (travail en réseau, implication des publics, recherche de financement, suivi budgétaire...).
- Des rencontres avec des spécialistes de l'éducation à la santé et de la prévention du dopage et de la violence.
- Des rencontres avec les représentants des institutions sportives (Ministère des sports, CPLD, fondation Sport Santé).

La première édition plébiscitée par les participants et les partenaires a été reconduite en novembre 2005.

## Le séminaire de 2005

37 associations (clubs sportifs, associations issues du milieu scolaire ou à but social...) ont été sélectionnés par le comité de sélection de La règle du jeu après examen des dossiers de candidature.



La région PACA est la deuxième région représentée après l'Île-de-france. Les domaines d'actions portent majoritairement sur la prévention de la violence, du dopage et/ou de la santé. Les multisports (sports collectifs dont le football et sports de plein air), le cyclisme, la boxe... sont parmi les sports les plus présentés. Les représentants (présidents, éducateurs sportifs, entraîneur, trésorier...) sont pour 65 % des bénévoles majoritairement masculin. Choisis par chacune des associations, ils exposent l'implication de celles-ci dans le domaine de la promotion de l'éthique sportive, exposent les actions entreprises et présentent les axes de réflexion pour l'avenir.

## Les associations lauréates en région PACA

### Prévention Violence et insertion par le sport

#### Saint Mandrier Football

##### Représentant au séminaire :

Oualid Anane (Médiateur)

##### Adresse :

Club House  
Chemin des Aubépines  
83430 SAINT MANDRIER

Tél. : 04 94 63 66 54

##### Nom de l'action :

Prévention de la violence dans le Var sur les terrains de football.

Cette action repose à la fois sur un travail de médiation et d'encadrement des jeunes lors des matchs. Des actions éducatives (apprentissage des lois du jeu, rôle des capitaines, gestion des litiges sur le terrain...) sont aussi destinées aux parents et au public du stade. Quant aux éducateurs des clubs, ils s'engagent par le biais de formations à être respectueux de ces règles.

### Les Brésiliens de Marseille

##### Représentant au séminaire :

Daniel Monteiro (Réceptionniste)

##### Adresse :

173, av. du Prado  
13008 MARSEILLE  
Tél. : 06 19 83 28 07

##### Nom de l'action :

Prévention et Insertion par le football - Quartiers sensibles, Opération Foot des Plages.

Cette action consiste à organiser la pratique du « Freestyle Foot » et du « Beach Foot », avec la volonté de



continuer à travailler dans les quartiers difficiles de Marseille pour aider les jeunes à éviter la violence et la délinquance. Cette activité sportive conviviale projette de s'ouvrir aux jeunes filles et d'établir des liens avec le Brésil grâce à l'association « Goldde Letre ».

### Ecole de Surf Max Respect

##### Représentant au séminaire :

Alain Strozyk (Educateur Sportif)

##### Adresse :

Quartier Port Issol  
83110 SANARY SUR MER

Tél : 06 12 91 80 36

##### Nom de l'action :

Prévention de la violence par le surf.

Cette association propose différents types d'actions : suivi de la pratique de surf, projets scolaires, actions pour les quartiers défavorisés, nettoyage des plages et sensibilisation aux problèmes de pollution.

### Union Sportive Pignanais

##### Représentant au séminaire :

Gilbert Merlatti (Président)

##### Adresse :

18 Lotissement Le Corry,  
83790 PIGNAN

Tél : 04 94 48 88 09

##### Nom de l'action :

Lutte contre la violence sur les terrains de football du Var, protégeons l'arbitre.

Durant toute la saison sportive,

l'Union Sportive développe chez les seniors et les plus jeunes, l'idée d'engagement sportif et de performance dans le respect de l'autre et des règles. Cette action s'organise sous forme de réunions, de séances d'entraînement ou lors de match officiels en présence d'arbitres officiels.

### Prévention violence, dopage et santé dans le sport

#### Le Boxing Club Briançonnais

##### Représentant au séminaire :

Jean-Pierre Licata (Entraîneur)

##### Adresse :

HLM l'Escaline N°19  
rue Alfred Mondet,  
05100 Briançon  
Tél : 06 10 05 74 19

##### Nom de l'action :

Prévention auprès des Jeunes,  
Opération Ring Mobile

Grâce à l'acquisition d'un ring mobile et de matériel de boxe, cette association se déplace de ville en ville dans le département de Hautes Alpes en utilisant la boxe comme outil de prévention et de structuration des jeunes par le sport. Ils interviennent à la fois dans les quartiers, en milieu scolaire, carcéral et à l'occasion d'événements (Téléthon...).

### Modalités de participation 2006

Elles sont en cours d'élaboration et devraient être communiquées sur le site de la Française des jeux ([www.fdjeux.com](http://www.fdjeux.com), rubrique fondation d'entreprise), courant avril 2006.

# Questions à...

Serge Tavitian, avocat au barreau de Marseille

## L'obstacle à contrôle : un risque à ne pas prendre

**A**VANT TOUT, il convient de distinguer le refus de contrôle opposé par le sportif, qui n'est puni que de sanctions disciplinaires, et, l'opposition à contrôle qui elle, est punie de sanctions pénales.

Le refus de contrôle est celui opposé par le sportif pour se présenter au contrôle anti-dopage. Il peut se manifester de diverses manières : un train à prendre, échapper à l'escorte... Il est prévu par l'article L 3632-3 du Code de la Santé Publique et réprimé par les articles L 3634-1, L 3634-2 et L 3634-3 du même code. Les sanctions sont uniquement administratives.

L'opposition à contrôle quant à elle est punie de sanctions pénales. S'agissant d'une infraction pénale, il convient de se référer au texte qui la régit : l'article L 3633-2 du Code de la Santé Publique. Mais, ce texte vise l'opposition au contrôle sans la définir. Il faudra donc examiner les faits au cas par cas. Un problème peut se poser et une discussion peut être entamée avec le cas pratique suivant. Le sportif se fait remplacer par un de ses coéquipiers pour le contrôle. Le délégué fédéral amène l'athlète au contrôle comme si de rien n'était. S'agit-il d'un obstacle à contrôle ? Le contrôle a bien eu lieu, mais il a porté sur une mauvaise personne. S'agit-il d'un refus de contrôle ? La discussion est ouverte même si, en tout état de cause, ces agissements, d'une manière ou d'une autre, ne seront pas impunis.

**Les organisateurs de manifestations sportives sont-ils dans l'obligation de prévoir systématiquement un local de prélevement pour les contrôles antidopage ?**

En principe oui, ils doivent prévoir un local approprié. D'ailleurs il est généralement précisé dans les règlements intérieurs des fédérations sportives que le fait de ne pas le prévoir est assorti de sanctions disciplinaires internes. L'obligation résulte de l'article 4 du décret 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage. Le texte prévoit que toute personne physique ou morale responsable des lieux, locaux, enceintes, installations et établissements mentionnés à l'article L 3632-4 du Code de la Santé Publique doit mettre à disposition du médecin agréé, chargé d'effectuer un contrôle des locaux appropriés. S'il ne le fait pas, l'organisateur pourra être poursuivi.



**Quels sont les risques pour un organisateur de manifestation sportive qui ne met pas tout en oeuvre pour aider les médecins préleveurs à remplir sa mission ?**

Le risque est de se voir poursuivi pour opposition à contrôle. Les peines prévues par l'article L 3633-2 du Code de la Santé Publique sont sévères : peine de prison pouvant aller jusqu'à six mois ferme et amende de 7 500 euros.

**L'organisateur qui n'est pas au courant de la mise en place d'un contrôle antidopage inopiné sur la compétition qu'il organise est-il dans l'obligation de remplir les souhaits du médecin préleur ?**

Oui, notamment pour la mise à disposition d'un local approprié. Bien entendu, il faudra adapter les souhaits du médecin en fonction du niveau de compétition. On ne saurait avoir avec une petite compétition d'amateurs le même degré d'exigences que pour des professionnels. De même, les poursuites ne s'exerceront pas de la même façon.

## **Outre les organisateurs de manifestations sportives, quelles sont les autres personnes qui peuvent être poursuivies pour obstacle à un contrôle antidopage ?**

Le texte pénal ne limite pas les personnes pouvant être poursuivies. Toute personne physique ou morale est donc susceptible de l'être.

## **Les médecins préleveurs étant agréés et assermentés, un contrôle antidopage peut-il être assimilé à un contrôle de police ?**

Non, on ne peut présenter les choses ainsi. Le rôle des médecins préleveurs dans le cadre des contrôles antidopage s'apparente plutôt à celui des agents de l'inspection du travail par exemple. Comme eux, leurs fonctions sont protégées contre les obstacles au contrôle. Comme eux, ils disposent d'un droit de communication. Attention, il faut différencier le droit de communication du droit de saisie. La saisie n'est autorisée que dans certaines conditions très restrictives (autorisation judiciaire préalable). Les médecins et fonctionnaires peuvent se faire communiquer toute pièce ou tout document utile, en prendre copie et recueillir les observations des intéressés. Les agents étant tenus au secret professionnel, le secret médical leur est inopposable. Simplement, afin de préserver ce secret, les informations de nature médicale ne peuvent être recueillies que par les médecins agréés et non par les fonctionnaires. La loi n'exige pas que le document ou la pièce soit en possession de la personne visitée. La remise de ces pièces et documents doit être volontaire et la personne qui n'y satisfait pas peut être poursuivie sur le fondement de l'article L 3633-2 du Code de la Santé Publique. Mais les perquisitions et saisies ne peuvent avoir lieu que dans des cadres strictement définis par la loi. Un simple contrôle antidopage ne peut en être le théâtre. En cela, le contrôle est très différent de celui que pourrait effectuer un policier ou un gendarme.

## **Un médecin préleveur missionné est-il dans l'obligation de se faire accompagner par un délégué fédéral ?**

La présence du délégué fédéral est mentionnée à l'article L 3632-2 du Code de la Santé Publique et a été reprise de la loi de 1989. Elle s'inspire d'ailleurs de ce qui existe au niveau international. Cette innovation avait été ajoutée à la suite d'un amendement parlementaire de Monsieur LESEIN. Comme l'expliquait l'auteur de l'amendement « ... l'expérience montre que le médecin ne doit s'occuper que du geste technique du prélèvement. Son rôle n'est pas de convoquer et d'obliger l'athlète à se soumettre au contrôle sous peine de disperser son attention. Il convient donc de préciser que le médecin ou le vétérinaire peut demander à être assisté par un délégué de la fédération compétent qui aura pour tâche de régler ces détails de police ». (JO, déb. Sénat, 5 avril 1989, séance du 4 avril 1989, p. 36.). L'objectif est de libérer le médecin de certaines tâches lors du contrôle, comme celle par exemple de notifier le contrôle et d'accompagner le sportif à la salle de prélèvement. Si dans les compétitions importantes, l'organisateur prend soin de disposer de délégués fédéraux formés, ce n'est pas toujours le cas dans



des compétitions plus modestes (loin s'en faut!). Même si le médecin peut demander à l'organisation un délégué, sa demande n'est pas toujours satisfaite. Dans une affaire de concours équestre (Trib. Corr. Marmande, 6 juillet 2000, inédit), le président du jury qui devait normalement faciliter la tâche du médecin (le contrôle portait sur les cavaliers), lui demanda de manière expéditive de passer plus tard, arguant du fait qu'un contrôle n'était pas possible dans la mesure où il n'y avait aucun local adapté pour l'effectuer et qu'il ne pouvait l'assister. Le président du comité départemental d'équitation présent sur les lieux n'est pas non plus intervenu pour aider le médecin. L'absence de délégué fédéral fut un des éléments qui a permis au juge de caractériser l'infraction d'opposition à contrôle. Cette affaire, la seule à ma connaissance ayant à ce jour fait l'objet d'une décision de justice, est très instructive. Elle montre que c'est un ensemble d'éléments qui permet au juge d'entrer en voie de condamnation. La seule absence du délégué fédéral pourra se révéler insuffisante tout comme les questions de local qui dépendent bien souvent du niveau de la compétition. En tout état de cause, le délégué fédéral présent doit obéir au doigt et à l'œil au médecin, sous peine d'être poursuivi pour obstacle au contrôle. Rien ne sert de le prévoir, encore faut-il qu'il obéisse ! Le décret n°2001-35 du 11 janvier 2001 (JO 13 janvier 2001, p. 658) prévoit certaines dispositions qui complètent utilement la loi. Il est prévu l'obligation pour le délégué fédéral d'assister au déroulement des opérations de contrôle (art. 11). L'absence ou l'impossibilité de désigner un délégué fédéral doit être mentionnée sur le procès verbal mais ne peut entraîner la nullité du contrôle (Art. 12). La présence du délégué fédéral est cependant interdite lors de la phase strictement médicale du contrôle (entretien, examen, prélèvement).

En conclusion et en pratique, la base des poursuites sera le procès verbal de l'agent du ministère. Ce dernier doit être précis dans sa rédaction et noter toutes les circonstances qui, d'après lui, ont fait échouer le contrôle. Ces informations seront précieuses pour le ministère public qui décidera in fine des poursuites à engager. Rappelons que le procès verbal constatant l'opposition à contrôle doit lui être transmis dans un délai de cinq jours au terme duquel le parquet, qui dispose de l'opportunité des poursuites, choisira de poursuivre ou de classer sans suite.

## Rendez-vous...



### 9<sup>e</sup> congrès Cœur et Sport [8, 9 et 10 juin 2006]

Le Club des Cardiologues du Sport organise la 9<sup>e</sup> édition du Congrès Cœur et Sport qui se tiendra à Marseille les 8, 9 et 10 Juin 2006. Ce rendez-vous médical est spécialisé dans la Cardiologie, et met en scène l'être humain dans l'effort : entraînement, exercice musculaire, performance ou encore sports extrêmes. Dans un esprit sportif et le cadre prestigieux et convivial du Sofitel Palm Beach, le Congrès Cœur et Sport réunira médecins, kinésithérapeutes, nutritionnistes, pharmaciens, physiologistes, entraîneurs, techniciens et sportifs de haut niveau.

#### En savoir plus

<http://coeuretsport.mcocongres.com/index.htm>

## Surfez...



### [www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr) (rubrique Sport & Santé)

En attendant le nouveau site de la DRJS PACA qui sera prochainement mis en ligne, retrouvez les règles de bonne pratiques sportives à travers :

- Des coordonnées téléphoniques pour s'informer ou consulter,
- Des articles, des bulletins d'information, des études à télécharger comme celle sur « Les jeunes sportifs ayant une pratique intensive en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »
- <http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr/sante/regards-ors.pdf>
- Des liens vers d'autres sites.



### [www.cirdd-paca.org](http://www.cirdd-paca.org) (rubrique Prévention)

Le site du Centre d'Information Régional sur les Drogues et les Dépendances propose :

- Les principales « références méthodologiques » pour monter un projet de prévention. Elles sont toutes téléchargeables.
- Un « Catalogue des outils » sur tous les thèmes et pour tout public et notamment le Cdrom « La face cachée de Métacaal » en démonstration.
- La présentation d' « Actions exemplaires » pour en savoir plus sur le savoir-faire des professionnels de la prévention.

La plupart des outils et ouvrages présentés sur le site sont disponibles gratuitement en prêt au :

CIRDD PACA - 17 rue Terras - 13002 Marseille  
Tél : 04 96 11 57 66 - Mail : doc@ampta.org



## Lisez...

### Activités physique et sportives, santé publique, prévention des conduites dopantes

Patrick AEBERHARD et Pierre-Henri BRECHAT, ed. ENSP, 2003, 303p. Pour la première fois en France, cet ouvrage fait le point sur les avantages des activités physiques et sportives (APS) pour la santé et sur les risques (traumatismes, conduites dopantes, voire addictives) qui leur sont liés. Il propose le développement d'une politique de promotion de la santé par les APS incluant la prévention des conduites dopantes, notamment chez les jeunes et la réduction des inégalités sociales de santé. Des recommandations ainsi qu'un programme national « Promotion de la santé par les activités physiques et sportives et prévention des conduites dopantes 2002-2007 : PN-APSD », prenant en compte des expériences régionales exemplaires, sont proposés.